



L'édito des élus

Rouchounes, Rouchoux

Et maintenant... ? Alors que se poursuit le rituel des samedi jaunes et leurs dérives inacceptables, alors que le grand débat s'est achevé fin mars, quelles seront les propositions concrètes du gouvernement aux doléances exprimées par les Français ? Parmi les réponses attendues, il en est une qui tient particulièrement à cœur les ruraux, c'est celle concernant la réduction des fractures territoriales et sociales. Celles-ci n'ont jamais été vraiment traitées (beaucoup d'années d'inefficacité ou d'inaction) et n'ont cessé de s'aggraver. En s'appuyant sur des principes exclusivement budgétaires (réduction des coûts) l'Etat démantèle progressivement les réseaux de proximité et les regroupe dans les centres urbains et les métropoles. Les effets cumulés de ces fusions, mutualisations, n'ont fait qu'amplifier les fragilités sociales, économiques et démographiques de notre territoire de Haute-Corrèze. Aussi, nous nous associons pleinement aux appels de l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) qui revendique l'égalité de tous devant le service public.

Même si vos préoccupations majeures restent logiquement attachées à notre pays plutôt qu'à l'Union européenne, n'oubliez pas d'aller voter le 26 mai prochain. Au vu du fonctionnement citoyen de certains pays, le droit de vote est en France un droit civique fondamental mais aussi un privilège....

Bon printemps à toutes et à tous.

Le conseil municipal



DU PONT DE ROTABOURG A LA CROIX D'ANGLARS

✓ Résineux en péril : A l'automne dernier, nous avons constaté, comme certains d'entre vous, la mauvaise santé des douglas situés sur une parcelle communale en bordure de la D20 au niveau de la piste descendant à la Diège. Cette parcelle boisée est gérée par l'ONF qui a fait un état des lieux en janvier. Leur diagnostic est sans équivoque : les résineux sont morts victimes d'insectes dits « ravageurs », les scolytes. Ces derniers sont de petits insectes (environ 5 mm) xylophages de l'ordre des coléoptères, dont certaines espèces sont attirées par les hormones de stress émises par des arbres malades ou déshydratés



Les insectes pondent sous l'écorce des arbres fragilisés et les larves se nourrissent de la sève de leurs « hébergeurs » en provoquant ainsi leur mort. La succession d'étés chauds et secs suivant des hivers anormalement doux a favorisé la pullulation des scolytes, amplifiée par les monocultures de résineux. Le seul moyen de lutte, et c'est celui qui a été choisi par l'ONF, est de procéder à l'abattage et l'écorçage, puis l'évacuation des arbres concernés avec malheureusement une perte quasi-totale de leur valeur marchande.

✓ Épicerie nomade : A l'initiative d'une liginiacoise (Mme LEROND) une supérette ambulante sillonne depuis le début du mois une vingtaine de communes du canton de Haute Dordogne. Cette épicerie itinérante permet aux habitants de s'approvisionner en produits alimentaires et d'entretien sans avoir besoin de se déplacer. Outre la vente directe (au camion) vous avez la possibilité de passer commande afin d'être livrés à votre convenance (chez vous ou à un point d'arrêt).

Cette épicerie nomade sera présente sur notre village 2 fois par semaine :

- Mardi à 9 H (arrêt bus du bourg)
- Vendredi 9 H (arrêt bus des Chaumettes)

Contacts pour commandes ou réservations :

-  06 16 58 64 08
-  epicerienomade@gmail.com
-  @epicerienomade



✓ Chiens errants : En vertu de ses pouvoirs de police, le maire est responsable de la prévention des troubles causés par la divagation d'animaux errants sur le territoire de sa commune. Le code rural prévoit que « chaque commune, quelle que soit sa taille, doit disposer : d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, ou du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune ».

Pour répondre à cette obligation, la municipalité a validé le 20 mars dernier une convention de fourrière avec le Refuge Animalier Bortois. Pour tout signalement contacter la mairie.



ADRESSAGE

Le plan d'adressage communal arrive enfin à son terme. La durée du processus (près de 2ans) s'explique en partie par la mise à jour de nombreuses bases de données, dont certaines au niveau national. Comme nous l'avons déjà évoqué cet aménagement était devenu incontournable et ce pour trois raisons essentielles :

- L'arrivée de la fibre optique prévue en fin d'année nécessite l'identification d'un numéro et d'un nom de voie pour chaque connexion. En effet, chaque habitation doit être référencée dans la base nationale d'adresses et être désignée par un code « HEXACLE », seule référence pour les fournisseurs d'accès internet.
- Grâce à cette opération, vous bénéficierez d'une meilleure identification pour les services de secours, les fournisseurs d'énergie, les livraisons de colis, la distribution du courrier, et aussi d'un usage fiabilisé du GPS.
- L'attribution à chaque administré d'une adresse normée permettra à votre habitation d'être localisée grâce au nom de la voie par laquelle on y accède, et par son positionnement sur cette voie.

Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons réceptionné les panneaux et plaques de voies, ainsi que les numéros de maisons. L'installation de cette signalétique sera réalisée en partie par notre agent communal. La pose de votre numéro d'habitation (que vous viendrez récupérer en mairie) sera de votre ressort.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX A VAL BENEYTE

Ces travaux ont débuté comme prévus en janvier dernier. Ils ont permis l'enfouissement de la ligne électrique entre Val Beneyte Haut et l'usine EDF. La tranchée réalisée « hébergera » également la nouvelle conduite d'eau alimentant Val Beneyte Bas. Nous saluons cette coordination entre EDF et le Syndicat du Riffaud, et regrettons par ailleurs qu'une telle entente n'ait pu se concrétiser entre EDF et Axione pour le passage en souterrain de la fibre.



Mélanie BRUYERE et Goéry RICHARD

Se sont mariés dans notre mairie le samedi 16 mars

Félicitations et tous nos vœux de bonheur aux époux et à leurs deux enfants

TRAVAUX PROGRAMMÉS EN 2019

Les projets pour l'année en cours ont été annoncés le 21 janvier lors de la cérémonie des vœux, puis le 31 janvier à l'occasion de la réunion cantonale à Sérandon. En voici le détail :

- Voirie (réfection de la VC n° 20) *
- Extension du garage communal de Val Beneyte *
- Installation d'un ralentisseur sur la VC n° 18 *
- Adressage (achat et pose des panneaux) *
- Achat d'une lame de déneigement *
- Etanchéité salle polyvalente et presbytère
- Réfection de l'entourage des terrains de pétanque
- Elagage (7 tronçons à traiter)
- Restauration du bénitier

*Ces actions bénéficieront de subventions de l'Etat (DETR) et/ou du Département



Cérémonie des vœux le 20 janvier



Réunion cantonale le 31 janvier à Sérandon

PLAN LOCAL d'URBANISME INTERCOMMUNAL

Lancé voici un an, le PLUi devait être finalisé pour le printemps 2020. Devant l'ampleur de la tâche, HCC a dû revoir le calendrier général de « construction » avec une validation définitive repoussée en décembre 2021. Ce nouveau planning donnera du temps de travail pour les réunions ou débats avec les élus et les administrés. De plus, ce report permettra d'impliquer les nouveaux élus (municipales de 2020) dans la construction du projet qu'ils auraient dû appliquer sans y avoir participé. Les réunions de terrain (4 par commune) s'effectueront cette année entre le 9 mai et le 4 octobre. Comme prévu, par une délibération communautaire (en mars 2017) qui définissait les modalités de concertation avec la population, les administrés, outre lors des réunions publiques, peuvent faire part de leurs requêtes de 3 façons :

- Registre accessible au siège de HCC (05 55 95 35 38)
- Registre accessible (RDV) au CAVS de Neuvic (05 55 95 85 88)
- Accès en ligne sur le site :

<http://www.hautecorrezecommunauté.fr/registre-de-concertation-plui/>



ÉCLAIRCIES EN FORÊT SECTIONALE

L'ONF nous avait fait part voici 2 ans d'un projet d'exploitation groupée de résineux sur des forêts sectionales situées en bordure de la piste forestière reliant les Grezolles à Val Bénéyte haut. Ces travaux n'avaient pu être concrétisés car ils nécessitaient l'intervention d'une entreprise spécialisée. En effet, en raison de la configuration du terrain (pentes de l'ordre de 60 à 70 %), la seule possibilité d'intervention était une technique peu courante en Corrèze : le débardage par câble aérien.

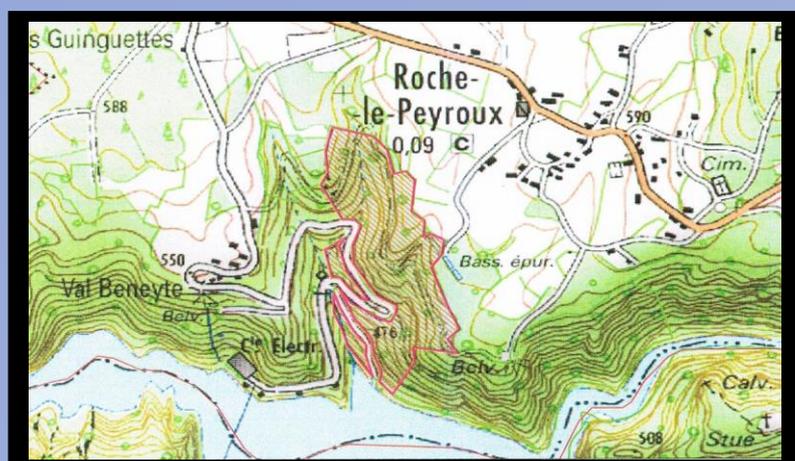
Ce type d'exploitation n'est proposé en France que par une vingtaine d'entreprises et parmi elles une société Usseloise implantée depuis un an sur la zone d'activité du Bois Saint Michel : LCM (Limousin Cable Mât). Celle-ci s'est donc vu confier par l'ONF le chantier sur notre commune et les travaux qui ont débuté le 3 février viennent de se terminer.

La technique de débardage par câble aérien permet de transporter les arbres coupés qui se déplacent comme des cabines téléphériques depuis leur zone d'abattage jusqu'à leur zone de dépôt, en l'occurrence la piste forestière.

Le câble aérien est supporté à une extrémité par un énorme mât métallique lui-même arrimé au bras d'une pelle mécanique et accroché à l'autre extrémité à un arbre. Sur ce câble qui peut atteindre 400 m de long, se déplace un chariot à moteur électrique muni d'élingues qui permet une fois arrimés d'évacuer les grumes préparées par un opérateur au sol.



Le volume estimé des résineux évacués s'élève à 655 m³ composés de deux essences (334 m³ de douglas et 321 m³ de sapin pectiné). Après la vente du bois et en raison du coût élevé de ce type d'exploitation (23 159 € TTC) la part prévisionnelle revenant au propriétaire (la commune) est estimée entre 4 et 4 900 €.



Zone d'exploitation



PASSERELLE SUR LA DIÈGE

Ce projet, initié en 2016 par l'association « La Dordogne de villages en barrages » et partagé par l'EPCI des Gorges de Haute Dordogne, avait été repris en 2017 par HCC qui en devenait donc maître d'ouvrage. Après les études de terrain, un nouveau chiffrage avait été établi (à la hausse) et malgré ces avancées la concrétisation de la passerelle demeurait un serpent de mer.

Lors de la réunion de HCC du 7 mars dernier le projet de construction de la structure piétonnière et son montage financier ont été approuvés par le conseil communautaire, et ce pour un montant de 210 101,50 € HT. L'autofinancement de HCC s'élève à 50 155 €, soit 22,65 % du coût total. Le financement complémentaire (77,35 %) sera assuré par 5 subventions (Etat, Europe, Région, Département et EDF).

Traversée de la Diège par des randonneurs à l'emplacement de la future passerelle



COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE BORT/NEUVIC

La COB de Bort/Neuvic a été inspectée le 5 février à Bort les Orgues par son chef d'escadron. A cette occasion le major BEGOC a présenté le bilan de l'année 2018 aux élus des 19 communes du secteur. Il ressort de cette synthèse une stabilité quant aux accidents de la circulation, vols, trafics de stupéfiants, alcoolémie, violences à personnes et infractions routières. Pour ces dernières deux fléaux ont été dénoncés : vitesse et téléphone portable. Toutefois il est un secteur où les faits constatés sont en très nette augmentation, c'est celui des « arnaques » en tous genres, notamment envers les personnes âgées qui sont devenues des cibles privilégiées. Les tentatives d'escroqueries via les démarchages à domicile, par téléphone ou internet (hameçonnage visant à soutirer des données personnelles) se multiplient. Aussi, face à ces pratiques commerciales abusives, mensongères et trompeuses, nous vous recommandons la plus grande vigilance. N'hésitez pas, si vous êtes sollicités de manière douteuse à faire un signalement en gendarmerie.



Personnel de la
COB Bort/Neuvic



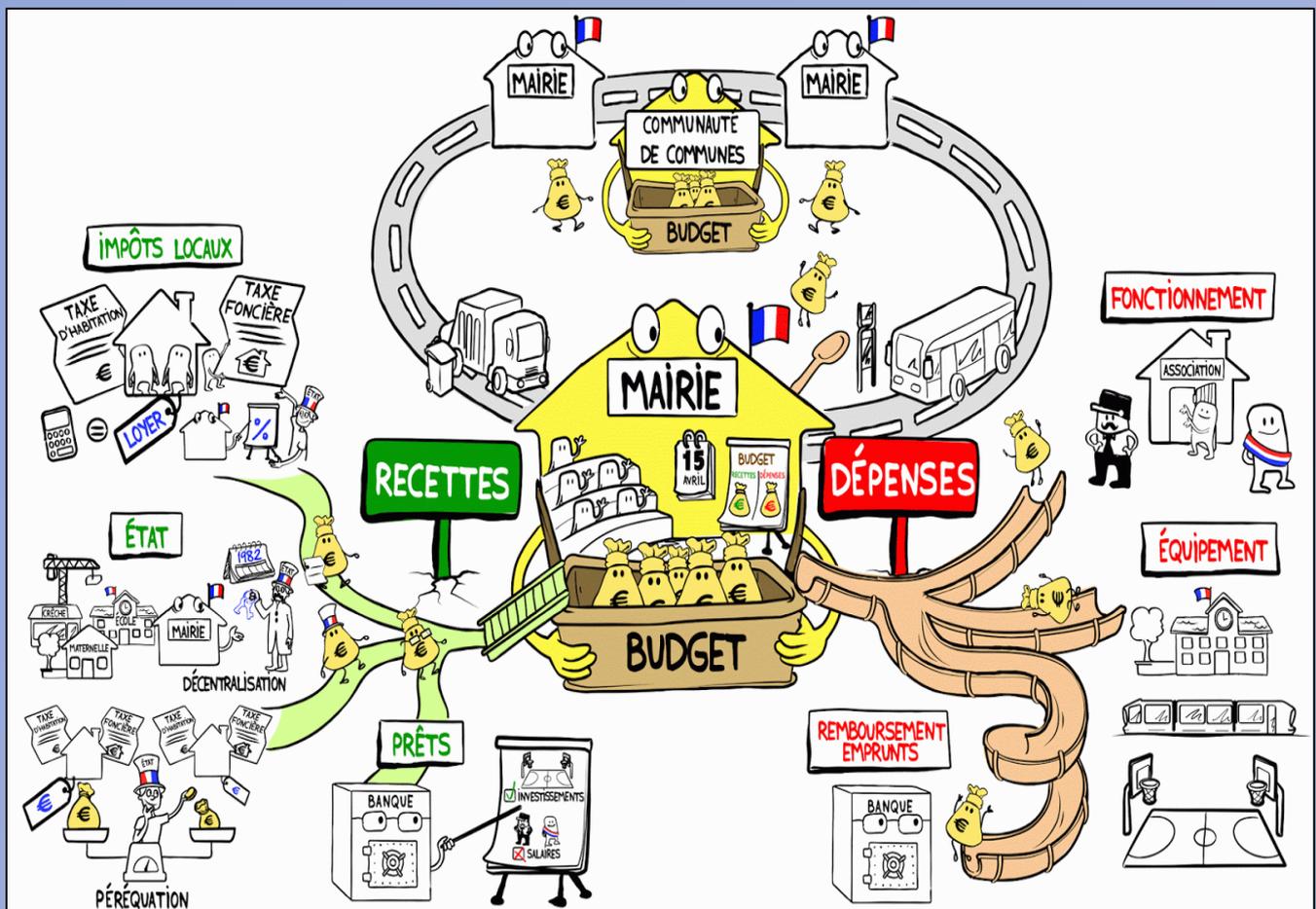
ZOOM SUR LES FINANCES LOCALES

LE BUDGET 2019

Comme chaque année le vote du budget primitif constitue une étape importante dans la vie de la commune. C'est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la collectivité.

Ce budget a été soumis et voté en conseil municipal le 19 mars. Lors de cette même séance, il a été décidé et voté le maintien des taux d'imposition des taxes locales (taxe d'habitation, fonciers bâti et non bâti) au même niveau qu'en 2018.

Les dates limites des votes, puis de la transmission en préfecture sont fixées respectivement au 15 et au 30 avril.



BUDGET 2019 ROCHE LE PEYROUX

FONCTIONNEMENT	Compte Administratif 2018		Budget Primitif 2019
Nature des dépenses	Prévisions du Budget 2018	Réalizations 2018	Propositions du Budget 2019
011 Charges à caractère général (+ impôts)	87 420,00 €	58 088,14 €	81 310,00 €
012 Charges de personnel	62 600,00 €	55 867,10 €	61 000,00 €
65 Autres charges de gest. courante	26 500,00	23 042,09 €	26 200,00 €
66 Charges financières	517,00 €	516,86 €	567,00 €
014 Atténuations de produits	3 000,00 €	1 295,00 €	2 500,00 €
67 Charges Exceptionnelles	- €	- €	- €
Total des opérations réelles	180 037,00 €	138 809,19 €	171 577,00 €
<i>Opérations d'ordre 042 (compte 6811)</i>	<i>722,00 €</i>	<i>722,00 €</i>	<i>722,00 €</i>
<i>022 Dépenses Imprévues</i>	<i>3 010,01 €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>
TOTAL DES DEPENSES	183 769,01 €	139 531,19 €	172 299,00 €
<i>Autofinancement prévisionnel (023)</i>	<i>80 686,01 €</i>		<i>103 328,94 €</i>
TOTAL avec autofinancement	263 769,01 €		275 627,94 €

Nature des Recettes	Prévisions du Budget 2018	Réalizations 2018	Propositions du Budget 2019
013 Atténuation de charges	- €	- €	- €
70 Produits de Services	200,00 €	50,00 €	- €
73 Impôts et taxes	136 750,00 €	140 580,07 €	139 273,00 €
74 Dotations	10 600,00 €	9 075,00 €	9 047,00 €
75 Produits de Gestion Courante	45 400,00 €	46 613,55 €	45 400,00 €
77 Produits exceptionnels	- €	268,56 €	500,00 €
Transfert de Charges			
Total des opérations réelles	192 950,00 €	196 587,18 €	194 220,00 €
<i>Opérations d'Ordre 042 (compte 777)</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>
<i>Excédents (report exercice précédent) (002)</i>	<i>70 819,01 €</i>		<i>81 407,94 €</i>
TOTAL DES RECETTES	263 769,01 €	196 587,18 €	275 627,94 €
<i>Résultat cumulé de l'exercice</i>		<i>57 055,99 €</i>	

COMMUNE : 175 ROCHE LE PEYROUX

ARRONDISSEMENT : 19 USSEL

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE NEUVIC



N° 1259 COM (2)

**TAUX
FDL
2019**

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 13

Taxe d'habitation :	226
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	16
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0
Taxe foncière (non bâti) :	238
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Autres allocations	
Dotations pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES 14

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	1 453
3. CVAE 15	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégréevée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFR 16

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz - Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 17

	Taux moyens communaux de 2018, au niveau		Taux plafonds 2019	Taux 2018 des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2019 (col. 15 - col. 16)	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE 17		Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	national 13	départemental 14				Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	
Taxe d'habitation.....	24,54	18,72	61,35	8,08000	53,27	>>>	>>>	
Taxe foncière (bâti).....	21,19	23,04	57,60	1,87000	55,73	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2018 :		
Taxe foncière (non bâti).	49,67	90,48	226,20	6,03000	220,17	national	communal	
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	29,20

DIMINUTION SANS LIEN 18

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

INVESTISSEMENT	Compte Administratif 2018		Budget Primitif 2019
Nature des dépenses	Prévisions du Budget 2018	Réalisations 2018	Propositions du Budget 2019
20 Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
204 Subventions versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 Programmes d'équipement	3 703,11 €	2 394,00 €	61 767,65 €
23 Immobilisation en cours	86 500,00 €	58 953,09 €	87 649,92 €
16 Remboursement du Capital et cautions	3 518,89 €	3 288,89 €	4 600,00 €
27 Autres immo financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des opérations réelles	93 722,00 €	64 635,98 €	155 017,57 €
Opérations d'ordre Chap 040 compte 139	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre Chap 041	0,00 €	0,00 €	0,00 €
020 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Déficit 001 (sans les RAR)	24 699,52 €	24 699,52 €	21 767,54 €
RAR D	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES	118 421,52 €	89 335,50 €	176 785,11 €
Nature des Recettes	Prévisions du Budget 2018	Réalisations 2018	Propositions du Budget 2019
13 Subventions d'équipement	0,00 €	3 449,34 €	18 132,24 €
10 Dotations et fonds divers	12 500,00 €	13 727,58 €	7 634,87 €
16 Emprunt ou caution	500,00 €	270,00 €	500,00 €
Total des opérations réelles	13 000,00 €	17 446,92 €	26 267,11 €
Opérations d'ordre 040	722,00 €	722,00 €	722,00 €
Opérations d'ordre Chap 041	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réserves c/1058	24 699,52 €	24 699,52 €	46 467,06 €
Autofinancement provisionnel (021)	80 900,00 €		103 328,94 €
Excédent 001			
RAR R	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES	118 421,52 €	42 868,44 €	176 785,11 €
Résultat de l'exercice soit un excédent de		-46 467,06 €	

COMMUNE : 175 ROCHE LE PEYROUX

ARRONDISSEMENT : 19 USSEL

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE NEUVIC



N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2018 (1)	Taux d'imposition communaux de 2018 (2)	Taux d'imposition plafonnés 2019 (2)	Bases d'imposition provisionnelles 2019 (3)	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) (5)
Taxe d'habitation.....	148 929	2,43	>>>	152 400	3 703
Taxe foncière (bâti).....	434 094	9,15	>>>	443 900	40 617
Taxe foncière (non bâti).....	6 064	28,52	>>>	6 100	1 740
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : (4)			>>>		
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : (4b)			>>>		
Total :					46 060

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2019 (5)

Produit nécessaire à l'équilibre du budget (6)	- 480	Total allocations compensatrices	-	Produit taxe additionnelle FNB (7)	-	Produit des IFR (8)	-	Produit de la CVAE (9)	-	TASCOM (10)	-	DCRTP (11)	-
				6 448	+	Versement GIR (12)	+	Prélèvement GIR (13)	+	Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)	+	Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires (14)	+

2. CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2018 (col.2 ou 3) (6)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (7)	Taux de référence 2019 (col.6 x col.8) (9)	3. TAUX VOTES (10)	Bases d'imposition provisionnelles 2019 (5)	Produit correspondant (col.10 x col.11) (12)
Taxe d'habitation.....	2,43	Produit attendu			152 400	
Taxe foncière (bâti).....	9,15				443 900	
Taxe foncière (non bâti).....	28,52	46 060			6 100	
CFE.....	>>>	Produit à taux constants (6 décimales)				
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :						Produit fiscal attendu

✓ Elections européennes : Elles se dérouleront dans notre pays le dimanche 26 mai au suffrage universel direct à un tour et à la proportionnelle. Elles permettront d'élire les députés qui siègeront au Parlement européen pour des mandats de 5 ans. A cette occasion, le gouvernement a introduit un changement important : la France ne sera plus découpée (comme en 2004, 2009 et 2014) en 8 circonscriptions régionales mais formera une circonscription unique. Chaque parti présentera une seule liste nationale pour tout le territoire français et les votants pourront donner leur voix à la formation de leur choix.



A l'issue de ce scrutin, les partis ayant obtenus plus de 5% des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix. La France sera représentée par 79 députés, soit 5 de plus que pour la mandature 2014/2019. Enfin le Parlement européen comptera après ces élections 705 députés au lieu de 751. Ces variations seront appliquées si la sortie de l'union européenne du Royaume uni (Brexit) s'effectue.

Comme nous vous l'avions déjà signalé la distribution des nouvelles cartes électorales (avec votre identifiant national d'électeur) s'effectuera entre le 1^{er} avril et le 25 mai.

✓ Recensement 2019 : Cette opération, permettant le calcul de la population légale, s'est déroulée sur notre commune du 17 janvier au 19 février. A ce jour, et tant que l'INSEE n'aura pas officialisé les résultats de l'enquête, nous ne pouvons que communiquer des chiffres officieux :

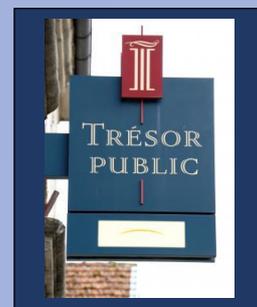
- Nombre d'habitants : 94*
- Nombre de Résidences principales : 50
- Nombre de résidences secondaires : 50



Cette année chaque personne pouvait répondre aux questionnaires du recensement via internet. Cette forme de retour a donc été proposée de manière systématique par votre agent recenseur. Sur notre commune, une majorité d'entre vous a choisi ce mode de réponse et ce, à un taux qui nous a agréablement surpris (70 %). Ce taux est quelque peu étonnant car il est en moyenne nettement inférieur en zone rurale (46 %). A titre indicatif, en 2018, au niveau national, 56 % de la population recensée avait opté pour une réponse en ligne.

*Ce chiffre va évoluer cette année avec l'installation dans notre village de deux familles de 4 personnes, ce qui portera la population locale à 102 habitants.

✓ Trésorerie de Neuvic : En préambule au conseil communautaire du 7 mars à Ussel, une délégation d'agents du Trésor Public est intervenue pour faire part de ses vives inquiétudes face à l'accélération du rythme de fermeture des centres des finances publiques dans les territoires ruraux. Ces mesures, qui font partie du plan « Action Publique 2022 » lancé en 2017, visent une grande transformation du service public. Les petites trésoreries (comme celle de Neuvic) sont appelées à disparaître très rapidement avec à terme la création d'une grosse « antenne » par département baptisée SFACT (Service Facturier).



Parallèlement, en tenant compte des spécificités et des besoins des territoires, il serait mis en place des points d'accueil dans des MSP (Maisons de Services au Public) et un agent du Trésor officierait au sein de chaque intercommunalité. Le resserrement progressif du réseau DGFIP est aujourd'hui en phase opérationnelle, avec pour conséquences la fermeture des trésoreries de proximité, le redéploiement et le non remplacement du personnel, mais aussi la généralisation des procédures dématérialisées. Le gouvernement justifie ces mesures essentiellement au vu des grosses économies qui vont être générées. Une fois de plus, la rentabilité prend le pas sur le service à la personne....

SMILE KAYAK

Dans le cadre d'un partenariat avec le lycée Henri Queuille de Neuvic et la SHEM, la base nautique propose désormais un sentier d'interprétation thématique et ludique sur la faune et la flore des gorges de la Dordogne. Les panneaux d'informations ont été conçus et posés, le long du chemin d'accès au ponton où sont amarrés les canoés, par des élèves préparant un bac pro « Gestion des milieux naturels et de la faune ».

En complément, sur ce même sentier une zone « observatoire à rapaces » permettra grâce à des jumelles d'admirer au plus près les oiseaux évoluant dans la vallée. Gageons que ces outils pédagogiques constitueront des atouts supplémentaires pour la découverte et la valorisation du site naturel et paysager de la « vallée bénie ».



ZÉRO PESTICIDE POUR LES PARTICULIERS

Depuis le 1^{er} janvier la loi Labbé est entrée en vigueur pour les particuliers sur tout notre territoire. Cette loi (initiée par le sénateur écologiste Joël Labbé) interdit l'achat, la détention et l'utilisation des pesticides par les particuliers*. Elle vient compléter l'interdiction appliquée aux collectivités voici 2 ans. Toutefois, ces deux mesures ne concernent que 10 % des consommateurs de pesticides dans notre pays. Cette minorité, même si elle n'est pas négligeable, ne pèse pas beaucoup face à l'énorme majorité que représente le monde agricole. Tout le monde est d'accord sur la nécessité de réduire drastiquement l'usage des pesticides pour tendre le plus rapidement possible vers leur abandon. Toutefois, les conclusions accablantes et inquiétantes quant à leur impact sur la santé humaine et l'environnement n'ont en rien accéléré les propositions d'actions visant à éradiquer les pesticides.



La France est le 2^e pays européen, derrière l'Espagne, le plus consommateur de produits phytosanitaires, avec dans le top 5 (à partir des données de vente) les départements du Vaucluse, de la Réunion, de la Martinique, de la Gironde et de l'Aube. Notre département ne fait pas partie des bons élèves et ce en grande partie à cause des pommiculteurs de basse-Corrèze. Face à ces constats une question : Quand le gouvernement aura-t-il la volonté et le courage d'interdire l'utilisation des pesticides pour les usages agricoles ?

*Ceux d'entre vous qui souhaitent se débarrasser de bidons d'herbicides, insecticides ou fongicides sont invités à le faire dans une des déchetteries de Haute Corrèze Communauté.

CONCOURS DE MEUTES SUR LIÈVRE

Notre commune a accueilli le week-end du 16 et 17 mars un concours bi-départemental (Corrèze et Haute-Vienne) de meutes dans la voie du lièvre. Ce rassemblement était organisé par l'AFACCC 19 (Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants) et la société de chasse de Roche le Peyroux. Le but de ces rassemblements est de promouvoir et de faire découvrir au grand public un mode de chasse où seul compte le travail des chiens. Ce travail était évalué et noté par un jury à partir de critères bien précis, et ce dans un temps imparti (2 H). Les chasseurs et spectateurs ont pu apprécier les prestations proposées ainsi que la diversité des paysages où évoluaient les meutes.

Le programme du week-end :

- Samedi matin : passage de 3 meutes sur lièvre en concours
- Samedi après-midi : présentation et découpler d'une meute de sanglier (avec une meute de bleus de Gascogne)
- Dimanche matin : passage de 6 meutes sur lièvre en concours
- Dimanche après-midi : présentation d'une meute de chevreuil (avec une meute de briquets de pays).



La remise des prix aux trois meilleures meutes a clôturé cette manifestation parfaitement réussie.

Les résultats du concours de meute dans la voie du lièvre :

- 1^{er} : TOYRE François, VALLON Sébastien, CHANCEL Etienne (15) avec des ariègeois
2^e : SIBIAL Fabrice (19) avec des griffons bleus et des ariègeois
3^e : EYRICHINE François, REDON Baptiste (87) avec des beagles et des ariègeois



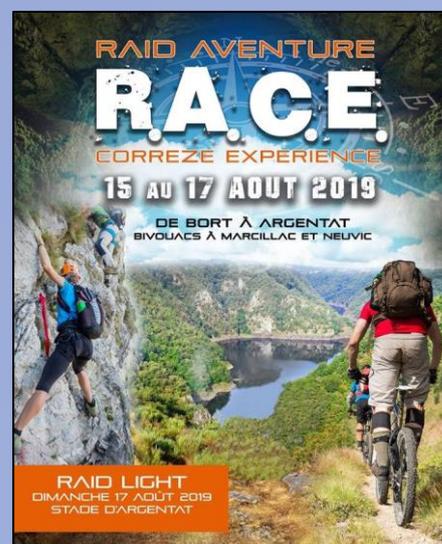
A VOIR ET A FAIRE CET ÉTÉ

En juillet/août, vous retrouverez les jeudillades (organisées par le comité des fêtes) et le traditionnel feu d'artifice du 13 juillet (offert par la municipalité)

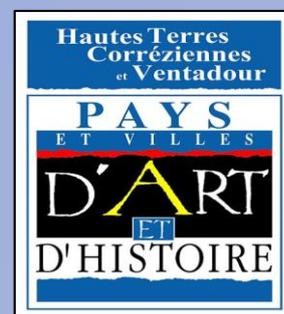
✓ Smile-Kayak : A partir du 1^{er} juillet, la base de Val Beneyte vous proposera à nouveau ses activités nautiques sur la Dordogne (canoé et stand up paddle). Vous pourrez également profiter du service snacking sur la terrasse panoramique et, si le soleil n'est pas au rendez-vous, vous confronter à l'Escape Game (jeu d'énigmes).



✓ Raid aventure en août : Afin de mettre en lumière les atouts de notre territoire pour la pratique des sports de nature, le comité départemental de course d'orientation organise du 15 au 17 août, un raid aventure. Cet évènement sportif baptisé the RACE (Raid Aventure Corrèze Expérience) proposera aux participants en équipes de 2 ou 4 personnes une découverte de la vallée de la Dordogne de Bort les Orgues à Argentat. Cette compétition en itinérance se déroulera en 3 étapes : Bort/Neuvic, Neuvic/Marcillac et Sédières/Argentat. 200 raiders se confronteront durant ces trois journées à travers des épreuves de trail, course d'orientation, VTT, canoé-kayak, nage. Les « aventuriers » traverseront notre commune lors de la 1^{ère} étape. Soyez nombreux à venir les encourager....



✓ Soirée sur notre patrimoine industriel : Dans le cadre des animations estivales proposées dans les communes labélisées « Pays d'art et d'histoire des Hautes Terres Corrésiennes et de Ventadour » une rencontre est programmée dans notre village le mardi 16 juillet. Ce moment d'échanges aura pour thématique l'histoire des gorges de la Dordogne des gabarres...à la construction des barrages. A la demande de certains participants à la soirée de 2017, la construction du barrage des Chaumettes sera également évoquée.



✓ Comice agricole du canton de Neuvic : La fête de l'agriculture se déroulera cette année sur la commune de Saint Etienne la Geneste.

La date a été fixée au dimanche 4 août.



HAUTE-CORRÈZE
COMMUNAUTÉ



55

Mercredis numériques

Ateliers d'échanges de savoirs pour tous

Espace Jeunes

NEUVIC

5 place de la mairie

TOUS LES MERCREDIS
sauf vacances scolaires
de 16 h à 18 h

GRATUIT - SUR INSCRIPTION
INFOS : 09 60 19 41 28

EN PARTENARIAT AVEC



Instance de
coordination
de l'autonomie
du canton de Neuvic



santé
famille
retraite
services



d'infos sur

hautecorrezecommunaute.fr